

N°81/77 - DEMANDE DE CLASSEMENT DE LUDRES DANS LA CATEGORIE "VILLES
RECENSEES" IMPOTS LOCAUX

Par lettre du 17 Mai 1977, Monsieur le Chef du Centre des Impôts de NANCY SUD OUEST propose que le Conseil Municipal demande le recensement de la Ville de LUDRES dans le cadre du recouvrement des Impôts Directs Locaux.

Le Conseil Municipal;
après en avoir délibéré,

-constate que le travail de mise à jour des rôles par voie d'appel en Mairie n'est plus susceptible d'aboutir à des résultats satisfaisants.

-Demande qu'il soit procédé à un recensement sur place des contribuables, comme cela est prévu dans les textes.